

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 21 heures 00

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 07/11/2024

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Florence MARTY, Sébastien FOUILLADE, Jean-Yves GOILLON, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

Représentés :

Excusés : Pauline PIRAULT

Absents :

Objet : Multiple-Rural - Travaux nécessaires au maintien de l'activité commerciale :

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR)

Madame le Maire expose au Conseil municipal le nouveau projet d'aménagement du café-restaurant/multiservice rural, indispensable au maintien de l'activité.

Elle précise que pour ce projet le fonds de soutien aux commerces ruraux a été attribué à la collectivité pour un montant de 32 275.00€ (travaux).

Le montant prévisionnel du nouveau projet étudié par l'architecte Pierre-André VAYLAC s'élève à 233 706.00€ HT honoraires d'architecte inclus.

Elle expose à l'assemblée que ce nouvel estimatif intègre la cuisine, la salle de restaurant, l'issue de secours, l'aménagement de la terrasse extérieure et de la partie multi-services/ épicerie.

Elle propose pour réaliser ces travaux de solliciter la DETR à hauteur de 30% avec un autofinancement obligatoire de 21.19%.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- DETR 2025 (Etat)	30 %	70 111.00€
- ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) - Fonds de soutien aux commerces ruraux : Montant proratisé sur la partie travaux	13.81%	32 275.00€

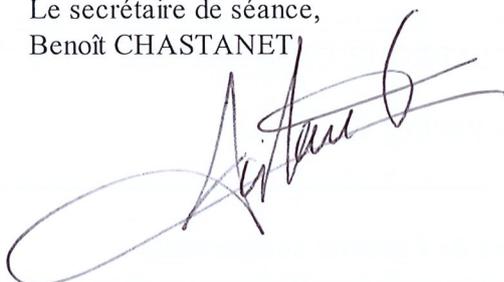
- Département du Lot - FAST	20 %	46 741.00€
- Fond de concours CAUVALDOR	15 %	35 055.00€
- Autofinancement	21.19 %	49 522.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Pour : 10, Contre : 3, Abstentions : 0

- Approuve le montant estimatif des travaux et le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter la DETR 2025 pour ce projet.

Pour extrait conforme ; Gignac le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
 Benoît CHASTANET



Le Maire,
 Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : ...25/11/2024.

Acte mis en ligne le : ...28/11/2024.....

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).